

### ACCESIBILITÉ, MISE EN CONFORMITÉ DES ERP ET LOCAUX PROFESSIONNELS /// FORMATION GEPA AU SACA

L'UNSFA et son représentant au FIF-PL, ont obtenu le financement sur des fonds interprofessionnels, d'une **formation de masse sur les mesures à prendre pour répondre à la mise en conformité des locaux professionnels et des ERP 5ème catégorie**, vis à vis de la loi sur l'accessibilité avant le 1er janvier 2015.

**La Formation « Accessibilité – le mode d'emploi des Ad'AP » proposée par le GEPA se tiendra dans les locaux du SACA - 3/5 rue de Paris à Nice - le 4 décembre 2014.**

[Tous les détails, cliquez ici](#)

L'UNAPL, qui a communiqué auprès de ses adhérents, reçoit de plus en plus de demandes de leur part.

**L'UNSFA a donc décidé de recenser en son sein les conférences ayant été formées à l'accessibilité**, à cette formation en cours dans toute la France « Accessibilité – le mode d'emploi des Ad'AP », ou ceux désireux de se former à l'occasion de cette formation d'un jour, prise en charge en totalité pour les architectes libéraux.

[Recensement : ARCHITECTES – MISE EN CONFORMITÉ ERP ET LOCAUX PROFESSIONNELS](#)

Source : [www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr)

### CHOC DE SIMPLIFICATION /// DE NOUVELLES MESURES ANNONCÉES

Le secrétaire d'Etat Thierry Mandon et le Conseil de la simplification ont présenté jeudi 30 octobre à l'Elysée 50 nouvelles mesures destinées à simplifier l'activité des entreprises minée par la lourdeur administrative, dans les domaines de la construction, de l'embauche et de la vie quotidienne.

#### **Les 13 principales mesures concernant la construction**

1- **Délivrer plus rapidement les permis de construire** : objectif permis délivré en 5 mois maximum. Echéance à la fin 2015.

2- **Unifier pour un même projet les études d'impact et les évaluations environnementales**. Echéance à la fin 2015.

3- **Alléger la procédure d'enquête publique**. Echéance à la mi-2016.

4- **Sécuriser les projets de construction en limitant les risques de démolition** dans les cas de recours contentieux et d'annulation du permis de construire. Demain, la démolition sera limitée aux cas où elle est indispensable. Echéance au 1er semestre 2015.

5- **Simplifier le règlement du contentieux en cas de refus mal motivé**. Echéance à la fin 2015.

6- **Accélérer les délais de recours contentieux et renforcer la dissuasion des recours malveillants**. Echéance au 2ème semestre 2015.

7- **Homogénéiser les contrôles des bâtiments par les services d'incendie et de secours** pour éviter les surinterprétations locales et les divergences entre territoires. Echéance au 1er semestre 2015.

8- **Simplifier les autorisations d'ouverture pour les ERP**. En l'absence de travaux et de modifications de la destination de l'établissement, la saisine de la commission d'accessibilité et de sécurité ne sera plus requise. Echéance au 1er semestre 2015.

9- **Simplifier le régime des monuments historiques**. Les protections au titre des monuments historiques seront clarifiées pour mettre en place une autorisation unique de travaux qui permettra de réduire les délais d'instruction. Echéance au 2ème semestre 2015.

10- **Simplifier le régime des espaces protégés au titre du droit du patrimoine**. Le nombre de catégories d'espaces protégés sera réduit à trois (contre 10 actuellement), et les procédures d'instruction des autorisations seront simplifiées. Echéance au 2ème semestre 2015.

11- **Sécuriser des opérations d'importance majeure en étendant les expérimentations d'autorisation unique et de certificat de projet**. Aujourd'hui, les procédures d'autorisation unique regroupant l'ensemble des autorisations de l'Etat pour un projet donné, et le certificat de projet qui est une réponse-garantie délivrée en deux mois par le préfet de département (interlocuteur unique, engagement de l'administration sur les procédures nécessaires, gel du droit pendant 18 mois...) ne sont disponibles à titre expérimental que dans certaines régions et pour certaines installations. Elles seront étendues à des projets à très fort potentiel économique en Ile-de-France et dans d'autres régions. Echéance au 1er semestre 2015.

12- **Créer un permis environnemental unique**. Echéance d'ici le 2ème semestre 2016.

13- **Allonger la durée de validité des autorisations pour les projets d'énergies renouvelables**. Le préfet pourra étendre les durées de validité des permis de construire, autorisations d'exploiter, ou autorisations uniques jusqu'à 10 ans. Echéance à la fin 2014.

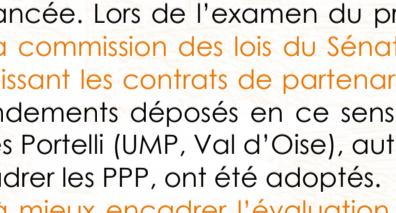
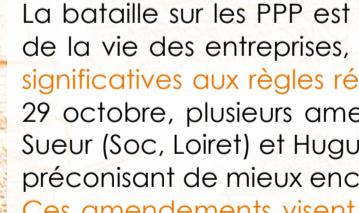
Source : [Le Moniteur.fr](http://Le Moniteur.fr)

### CONGRÈS 2014 /// L'UNSFA VEUT PLUS D'ARCHITECTES POUR PLUS D'ARCHITECTURE

A l'occasion de l'inauguration du 45e **Congrès des architectes**, qui se tenait du 23 au 25 octobre à Saint-Etienne, la présidente de l'UNSFA, Marie-Françoise Manière est revenue sur les différentes attaques contre la profession d'architecte, tout en interpellant leur ministre de tutelle Fleur Pellerin sur la nécessité de défendre les valeurs de l'architecture et de ceux qui la conçoivent et la produisent.

[Lire le discours inaugural de Marie Françoise Manière dans son intégralité, cliquez ici](#)

[La vidéo du discours d'Agnès Vince, directrice chargée de l'architecture au ministère de la Culture, cliquez ici](#)



### OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION 2014 /// UNE CRISE QUI PERDURE ET UN FORT IMPACT SUR LES CONDITIONS D'INTERVENTION DES ARCHITECTES

C'est en 2005 que le Conseil national de l'Ordre des architectes a, pour la première fois publié un observatoire de la profession, conduit à travers une enquête menée par l'Institut de sondage IFOP. Cet outil, riche d'enseignements a été pérennisé et depuis, tous les 3 ans, le CNOA renouvelle cette enquête. Après 2008 et 2011, en voici les résultats de la quatrième vague 2014.

[Téléchargez l'Observatoire de la profession 2014, cliquez ici](#)

L'enquête de 2014 se divise en trois parties : identification des pratiques professionnelles et de la situation économique, perception du métier et image de l'Ordre des architectes. S'agissant plus précisément de l'identification des pratiques professionnelles, le CNOA a choisi cette année d'insister sur trois aspects : les salariés, l'accueil des architectes diplômés d'Etat (ADE) dans les agences et la formation continue.

Source : [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

### RÉFORME DES PPP /// LA COMMISSION DES LOIS DU SÉNAT TENTE LES PREMIÈRES RETOUCHES

Plusieurs amendements modifiant les conditions et les possibilités de recours aux contrats de partenariat ont été adoptés par la commission des lois du Sénat le 29/10, à l'occasion de l'examen du projet de loi sur la simplification de la vie des entreprises.

La bataille sur les PPP est lancée. Lors de l'examen du projet de loi sur la simplification de la vie des entreprises, la commission des lois du Sénat a proposé des modifications significatives aux règles régissant les contrats de partenariat (CP). Lors de la réunion du 29 octobre, plusieurs amendements déposés en ce sens par les sénateurs Jean-Pierre Sueur (Sécu, Loiret) et Hugues Portelli (UMP, Val d'Oise), auteurs d'un rapport cet été préconisant de mieux encadrer les PPP, ont été adoptés.

Ces amendements visent à mieux encadrer l'évaluation préalable, à limiter le recours aux CP pour les projets les plus importants et à resserrer les conditions de recours aux CP. Un seuil de 30% pour la part d'un CP réservée aux PME sera aussi instauré.

Sur la transposition des directives marchés publics, la commission des lois a accepté que le gouvernement procède par ordonnance, en limitant toutefois cette habilitation aux marchés publics au sens du droit de l'Union européenne pour éviter des modifications de la loi MOP ou des règles relatives à la sous-traitance. Elle a aussi proposé que les modifications du droit de la commande publique ne s'appliquent qu'aux procédures engagées après le 1er janvier 2016.

Le texte doit cependant encore passer plusieurs étapes parlementaires. Le Sénat se prononcera en séance publique sur le texte le 4 novembre. Une commission mixte paritaire décidera en dernier lieu.

Source : [Le Moniteur.fr](http://Le Moniteur.fr)

### PUBLICATION /// NOUVEAUX DÉTAILS DE MAISONS CONTEMPORAINES - ÉDITIONS LE MONITEUR

L'ouvrage présenté, au travers de 50 réalisations récentes, une analyse de détails remarquables, tant d'un point de vue technique que pour l'esthétique d'ensemble d'un projet. Les maisons sélectionnées sont situées sous les climats et sont de tous types et de toutes tailles. Elles sont classées en fonction du matériau principal qui les compose, notamment le bois, la brique et le béton. Chaque projet est exposé sous la forme d'une fiche technique complète : un texte de présentation, une photo, une planification, le contexte de la construction, l'emplacement, le type de terrain, environnement, contraintes, programme, cadrat, les volumes et les matériaux mis en œuvre, puis détaillé la distribution et les aménagements intérieurs.

[Plus de détails, cliquez ici](#)